



Atelier 7 : Ouverture des Bases de Données administratives

M Bennani et A Lafuma



Experts de l'atelier

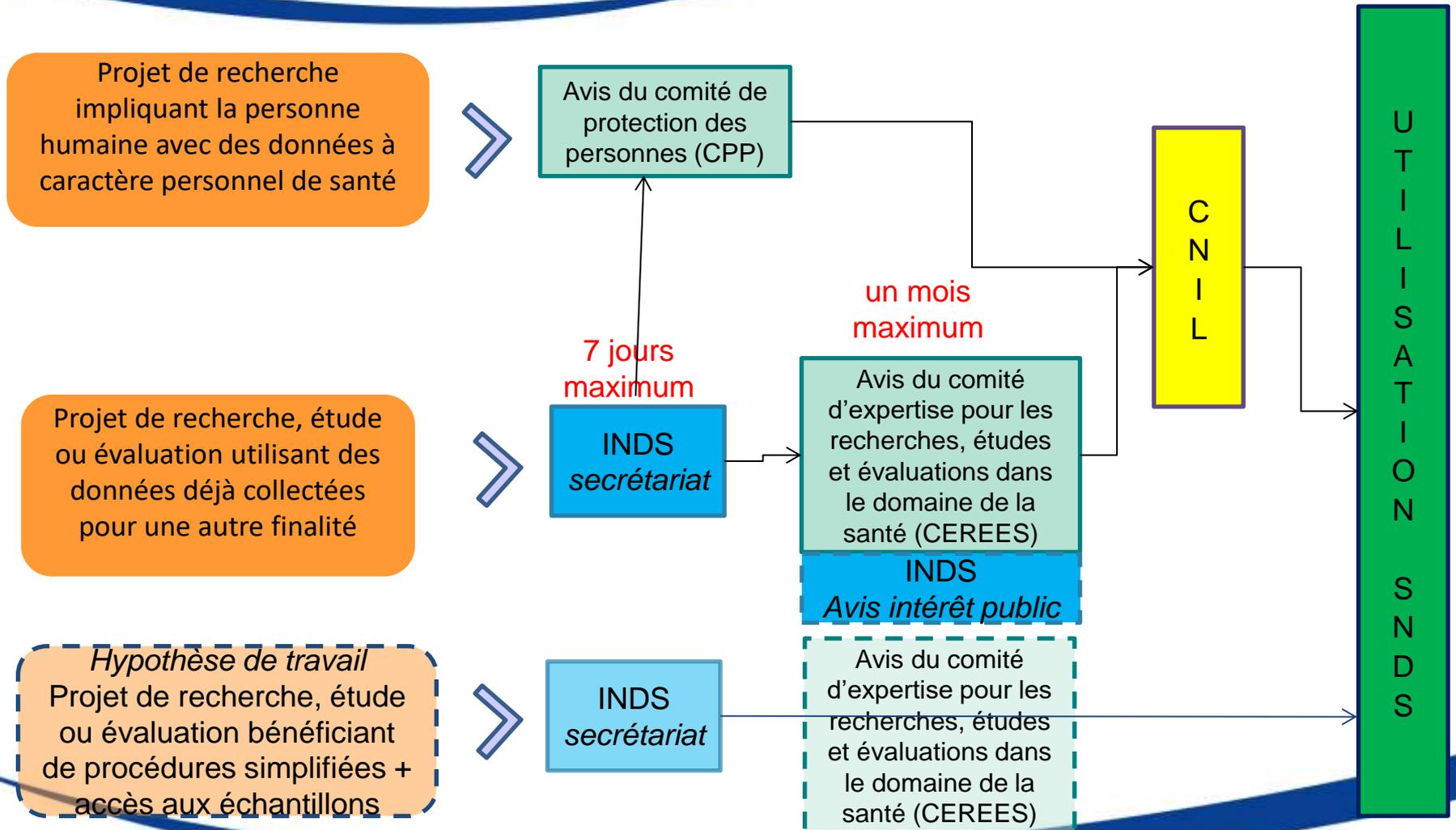
- Nouvelle réglementation
 - Yvanie Caillé, Directrice, IDS
 - Mylène Girard, responsable de la mission accès aux données de santé, DREES
 - Frédérique Lesaulnier, INSERM, ITMO SP
- Exemples d'utilisation des bases de données médico-administratives
 - Marcel Goldberg, INSERM, Cohorte Constances
 - Caroline Bonnet, ORS Bourgogne Franche-Comté
- Accès à l'open data en santé
 - Jeanne Bossi Malafosse, avocate à la Cour, JBM Avocats

Que contiendra le SNDS



- + Les données de l'assurance maladie,
 - + Les données des établissements de santé dès avril 2017,
 - + Les causes médicales de décès dès juin 2017,
 - + Les données des Maisons départementales des personnes handicapées,
 - + Un échantillon représentatif des données de remboursement des organismes d'assurance maladie complémentaire.
- 

Circuit des demandes d'accès au SNDS



Les arrêtés en cours !

- Finalisation de l'organisation de l'INDS
- Création et composition du CEREES
- Définition de l'intérêt de santé public (analyse en cours)
- Définition du modèle économique et coûts de mise à disposition
- La détermination du tiers d'appariement
- La détermination du tiers de confiance
- Réflexion sur les procédures simplifiées avec la CNIL
- Définition des modalités techniques d'accès : CASD, INSERM, autres structures (bulle)

Retours d'expérience

- Constances : appariement des base PMSI-SNIIRAM; CNAV, CepiDC avec un recueil prospectif récurrent + recueils spécifiques permet de nombreux sujets de recherche originaux :
 - PMSI et EGB : nécessite de disposer d'algorithmes de repérage des patients et d'une certaine expérience
 - SNIIRAM : complexité de la base +++, puissance de calcul +++ et grande expérience exigée
- EGB en cardio :
 - Difficulté de repérage des patients et d'élaboration d'un algorithme pertinent (ALD, diagnostics hospitaliers, médicaments traceurs)
 - Analyse médico-économique